

Dirigeant(e) et gérant(e) d'une société de sécurité privée

RNCP20534 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	344p
Code(s) ROME	M1302, K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	29/11/2017

Certificateur(s)

Sécurité incendie IDF (SI.IDF)

<http://groupesiidf.com>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les gérants et dirigeants des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes et de vidéoprotection doivent disposer d'une qualification conforme et reconnue par le Code de la Sécurité Intérieure et ses textes réglementaires.

Le titre de Dirigeant(e) et Gérant(e) d'une Société de Sécurité Privée (DG2SP) permet à leurs détenteurs de pouvoir accéder à ces fonctions et responsabilités.

Le DG2SP est un gestionnaire de petite ou moyenne entreprise. Il exerce seul ses fonctions de dirigeant ou de gérant d'une société de sécurité privée ou de gardiennage.

Ses Compétences, Connaissances et Savoir-faire en Encadrement, Gestion, Commercial, Comptabilité, Procédures Administratives, Obligations Réglementaires Et Management lui permettent d'être placé en haut de l'organigramme, ses actions lui permettent directement de participer à l'évolution et la pérennité de l'entreprise.

Les missions réalisées par le titulaire de la certification sont séparées en 4 blocs d'activités:

1. Gestion de la Législation sur la Prévention, la Sécurité et l'Assistance à Personnes.
2. Gestion Humaine et Management.
3. Gestion Commerciale.
4. Gestion Administrative et Comptable.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Répartition des compétences attestées en fonctions des UC :

- Sa capacité à répondre à un ensemble de questions portant sur les législations regroupant la profession.
- Sa capacité à procéder à un entretien d'embauche.
- Sa capacité à animer une réunion sur un thème donné par le jury.
- Sa capacité à savoir répondre à un dossier d'appel d'offre ouvert ou restreint.
- Sa capacité à évaluer les points importants d'un cahier des Charges Techniques Particulières.
- Ses connaissances administratives, fiscales et comptables ainsi que sur la sécurité des travailleurs et le code du travail.

Nota : Lors d'un stage pratique en entreprise de 35h minimum, le candidat apprendra à mettre en pratique un maximum des compétences visées.

Ce stage pratique ne constitue pas une épreuve de l'examen mais sa réalisation est obligatoire pour s'y présenter.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Toute entreprise de sécurité privée régie par la loi du 12 Juillet 1983 modifiée, ses décrets d'applications, ses arrêtés et le Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ses compétences lui permettent d'assurer les fonctions de Gérant, Dirigeant, Mandataire de Sécurité, Responsable d'agence, Directeur d'exploitation d'une société dans tout secteur d'activité lié à la sécurité privée telle que : « Surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou de gardiennage ».

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- La Loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et de gardiennage et ses décrets d'application réglementent l'aptitude obligatoire des agents de la sécurité privée ainsi que de l'obtention d'une carte professionnelle obligatoire pour exercer.
- Le décret n°2005-1122 du 6 septembre 2005 relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes, précise que ces personnes doivent justifier de l'aptitude professionnelle par la détention d'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles ou d'un titre reconnu par un état membre de l'union européenne ou par un des états parties à l'accord sur l'espace économique européen (mise en application de ces dispositions un an à compter de la date du 9 septembre 2005).
- Le Décret n° 2009-137 du 9 février 2009 relatif à la carte professionnelle, à l'autorisation préalable et à l'autorisation provisoire des salariés participant aux activités privées de sécurité.
- Puis depuis le 12 mars 2012, le CODE DE LA SECURITE INTERIEURE, LIVRE VI : « Activités privées de Sécurité » règlement la sécurité :

Article L611-1 du Code de la Sécurité Intérieure :

Sont soumises aux dispositions du présent titre, dès lors qu'elles ne sont pas exercées par un service public administratif, les activités qui consistent à fournir des services ayant pour objet la surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles ;

- Les Arrêtés du 20 mai 2011 et du 10 Juillet 2012 modifiant l'arrêté du 3 août 2007 relatif à l'agrément prévu à l'article 1er du décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 modifié pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes et de vidéo-protection, ce qui modifie donc directement la loi du 12 Juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et de gardiennage et ses décrets d'applications.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 884
Jugés difficiles à recruter	47 %
Emplois saisonniers	22 %
Familles professionnelles (FAP)	L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes:

1 président : Qui est obligatoirement un(e) professionnel(le) employeur de la sécurité en activité et ayant 3 ans d'expérience minimum dans sa fonction.

+ 2 Jurys (employeurs ou salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée en activité, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation.(Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme)

- 1 ou 2 Responsables, Directeurs ou Gérants de sociétés de Sécurité privée ou de Gardiennage en activité, avec 2 ans d'expériences minimum ;
- 1 ou 2 Formateurs spécialisés en Sécurité et Sécurité Incendie qualifié, avec 2 ans d'expériences minimum, (autre que le formateur de la session) ;
- 1 ou 2 titulaires de la certification de chef de service sécurité incendie et d'assistance à personnes ssiap3 à jour de ses recyclages et titulaire de la carte professionnelle ;
- 1 ou 2 Officiers de Police Judiciaire (OPJ) ;
- 1 représentant d'un cabinet comptable.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le Jury sera composé au minimum de 4 personnes :

1 président + 3 Jurys (employeurs ou salariés).

Les modes de désignations du président de jury et des 3 autres jurys, se font de manières identiques aux autres cas d'examens hors VAE.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 29/11/2017

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP30401

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère de l'intérieur - branche professionnelle- syndicat professionnel

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/20534/>